



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **13 janvier 2014**

Délibération n° 2014-4455

commission principale : **développement économique**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Pôle de compétitivité Lyon urban truck & bus transport & mobility systems (LUTB TMS) - Abrogation de la délibération n° 2012-3399 du Conseil du 10 décembre 2012 - Attribution d'une subvention à la société Segula Matra Technologies pour le programme de recherche et développement (R&D) Composite Cab**

service : **Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation**

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 3 janvier 2014

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 15 janvier 2014

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Peytavin, Laurent, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagherne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Arrue (pouvoir à Mme Pédrini), Assi (pouvoir à M. Calvel), Mmes Bab-Hamed (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Bailly-Maitre (pouvoir à M. Lévêque), MM. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Fleury (pouvoir à M. Galliano), Genin (pouvoir à M. Jacquet), Guimet (pouvoir à M. Grivel), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Bernard R.), M. Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Mme Palreja, MM. Pili (pouvoir à M. Justet), Serres (pouvoir à M. Roche), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vergiat (pouvoir à M. Lyonnet).

Absents non excusés : MM. Barge, Albrand.

Conseil de communauté du 13 janvier 2014

Délibération n° 2014-4455

commission principale : développement économique

objet : **Pôle de compétitivité Lyon urban truck & bus transport & mobility systems (LUTB TMS) - Abrogation de la délibération n° 2012-3399 du Conseil du 10 décembre 2012 - Attribution d'une subvention à la société Segula Matra Technologies pour le programme de recherche et développement (R&D) Composite Cab**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 décembre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2009-0739 du 11 mai 2009, le Conseil a approuvé le principe de l'intervention de la Communauté urbaine de Lyon sur les projets de recherche et développement (R&D) des 5 pôles de compétitivité lyonnais. Il a voté, dans le même temps, une autorisation de programme à hauteur de 1,8 M€ pour le pôle de compétitivité Lyon urban truck & bus transport & mobility systems (LUTB TMS) spécialisé dans les systèmes de transport collectif en milieu urbain. Les membres fondateurs sont Renault Trucks (deuxième groupe mondial de véhicules industriels), IRISBUS (deuxième constructeur européen d'autocars et de bus), IFP Energies nouvelles, l'Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux (IFSTTAR), la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon (CCIL) et la Communauté urbaine.

Chaque année, les projets de R&D labellisés par le pôle LUTB TMS font l'objet d'une validation par l'Etat et donnent lieu à une convention cadre dans laquelle chaque partenaire définit son niveau d'intervention. Depuis sa création, le pôle a ainsi contribué à labelliser 139 projets collaboratifs de R&D pour un montant total de 217 M€.

En 2012, dans le cadre du 14^e appel à projet lancé par l'Etat au titre du fonds unique interministériel (FUI), la Communauté urbaine a été sollicitée pour apporter son soutien au projet Composite Cab. Ce projet est rattaché au programme de recherche "architecture et confort" de LUTB TMS.

La présente délibération abroge la délibération n° 2012-3399 du Conseil du 10 décembre 2012 par laquelle la Communauté urbaine a approuvé, d'une part, l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 187 795,71 € au profit de la société Segula Technologies Automotive dans le cadre du projet de R&D Composite Cab et, d'autre part, la convention à passer entre la Communauté urbaine et ladite société définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

En effet, la société Segula Technologies Automotive a fait l'objet, par acte du 29 octobre 2012, d'une opération de dissolution sans liquidation entraînant la transmission universelle de son patrimoine social au profit de son associé unique, la société Segula Matra Technologies, cette opération ayant mis fin à l'existence légale de la société Segula Technologies Automotive.

La Communauté urbaine n'ayant pas eu connaissance de cette opération à la date à laquelle la convention de subvention initiale avec la société Segula Technologies Automotive a été approuvée par le Conseil, la présente délibération vise donc à régulariser cette situation en actant la substitution de la société Segula Matra Technologies à la société Segula Technologies Automotive pour la mise en oeuvre du projet de R&D Composite Cab.

Le projet Composite Cab

Le projet Composite Cab vise à réduire le poids de la cabine complète pour la gamme "Grand routier" de 40 % (soit 600 kilos) en développant une cabine allégée en matériaux composites. Ce projet permettra, d'une part, de diminuer la consommation de carburant et les émissions de CO² par kilogramme transporté et, d'autre part, de diminuer les coûts du kilogramme transporté pour rester compétitif.

Pour atteindre cet objectif, l'architecture de la cabine complète sera repensée en développant de nouveaux concepts, de nouveaux matériaux allégés. Parmi eux des matériaux bio-sourcés seront utilisés et de nouveaux assemblages multimatériaux seront développés.

Ce projet vient compléter les travaux initiés dans le cadre du projet City lightweight & innovation Cab (CLIC) qui cherche à optimiser l'acier utilisé, en intégrant les problématiques d'acoustiques, sur la gamme "intermédiaire". Le projet Composite Cab capitalisera sur le projet CLIC également soutenu financièrement par la Communauté urbaine.

Retombées attendues pour les entreprises et le territoire

Les retombées du projet Composite Cab seront importantes puisque 72 emplois directs seront créés et 23 seront confortés sur le territoire de la Communauté urbaine. La réussite du projet Composite Cab aura également un fort impact sur l'activité du tissu industriel rhônalpin : de nombreuses très petites entreprises (TPE), petites et moyennes entreprises (PME) et entreprises de taille intermédiaire (ETI) sous-traitantes évoluent dans le sillage des grands donneurs d'ordres qui composent le consortium.

Un chiffre d'affaires de 40 M€ par an devrait être généré dès la fin du projet via la vente de "kits d'allègement". A l'horizon 2020-2022, ce projet devrait générer 430 M€ de chiffre d'affaires par an pour les entreprises membres du consortium.

Ce projet s'inscrit dans la stratégie cleantech du territoire puisqu'il permet une meilleure utilisation des matériaux et une diminution des rejets de CO². Ce projet renforce le positionnement du territoire sur les thématiques de l'allègement et de l'optimisation des architectures des camions.

Le budget total du projet est de 6 177 225,47 € sur 42 mois, dont 1 753 150,69 € financés par le fonds unique interministériel (FUI) et les collectivités locales partenaires, selon la répartition détaillée ci-dessous.

Projet Composite Cab (en €)	Renault Trucks (en €)	ADDIPLAS T (en €)	ALTAIR (en €)	Institut national des sciences appliquées (INSA) de Lyon (en €)	MÉCACO RP (en €)	Plastic Omnium Auto Extérieur Services (en €)	RHODIA Opérations (en €)	SAERTEX (en €)	SEGULA MATRA Technolo- gies (en €)	Université Dijon Bourgogne (en €)	Montant total (en €)
Etat - Fonds unique interministériel (FUI)	150 423,75		148 310,18		26 942,07	181 152,50	188 614,89	80 768,61		125 026,11	901 238,11
Etat - Fonds européen de développement régional (FEDER) Bourgogne										125 026,00	125 026,00
Etat - FEDER Rhône-Alpes	150 423,75										150 423,75
Etat - FEDER Auvergne		60 945,00									60 945,00
Conseil régional de Rhône-Alpes				186 777,12							186 777,12
Conseil régional d'Auvergne		60 945,00									60 945,00
Conseil général de l'Ain					80 000,00						80 000,00
Communauté urbaine de Lyon									187 795,71		187 795,71
Total des aides	300 847,50	121 890,00	148 310,18	186 777,12	106 942,07	181 152,50	188 614,89	80 768,61	187 795,71	250 052,11	1 753 150,69
Assiette de l'aide	1 203 390,00	406 300,00	494 367,00	466 943,00	427 768,00	724 610,00	754 460,00	323 074,00	751 183,00	625 130,00	6 177 225,00

Les modalités d'intervention de la Communauté urbaine

La Communauté urbaine souhaite soutenir le projet Composite Cab en apportant une subvention de 187 795,71 € au profit de la société Segula Matra Technologies (située à Bron), selon les modalités définies dans la convention cadre approuvée par la délibération n° 2012-3399 du Conseil du 10 décembre 2012 et signée le 21 février 2013.

La participation financière de la Communauté urbaine fait l'objet d'une convention de subvention particulière avec la société Segula Matra Technologies et sera suivie dans le cadre d'un comité de suivi animé par l'Etat et mis en place afin de s'assurer du bon déroulement du projet ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Abroge la délibération n° 2012-3399 du Conseil du 10 décembre 2012.

2° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 187 795,71 € au profit de la société Segula Matra Technologies dans le cadre du projet de recherche et de développement (R&D) Composite Cab,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et la société Segula Matra Technologies définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

3° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

4° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme P02 - Rayonnement national et international, individualisée sur l'opération n° 0P02O1555, le 11 mai 2009 pour la somme de 1 800 000 € en dépenses.

5° - Les dépenses d'investissement seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2014, 2015 et 2016 - compte 20421 - fonction 90 - opération n° 0P02O1555, selon l'échéancier suivant :

- 75 795,71 € en 2014,
- 56 000 € en 2015,
- 56 000 € en 2016.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 janvier 2014.